

Charte de bonne conduite

Durant le stage d'intégration organisé par le Département des Activités Physiques et Sportives (DAPS),

je m'engage à :

- Agir en adulte responsable de ses dires et de ses actes.
En cas de non-respect, des poursuites pourront être engagées.
- Utiliser correctement les locaux de la structure d'accueil, rendre l'endroit aussi propre qu'on l'a trouvé.
- Respecter le personnel d'encadrement enseignant ainsi que les autres étudiants.
- Respecter l'organisation présentée sur place et imposée par les enseignants dirigeants le stage.

Sur l'ensemble du séjour, on distingue les pratiques encadrées et les pratiques dites libres (considérées hors projet pédagogique). Hors des créneaux d'encadrement sportif, la responsabilité de l'ensemble du personnel statutaire ou non ne sera pas engagée.

Date //.....

Signature de l'étudiant (ou du représentant légal)